

Budget : la justice n'est pas le parent pauvre

Un professeur de la KUL balaie les chiffres du Conseil de l'Europe. La justice belge n'est pas le parent pauvre des finances publiques. Les moyens sont mal exploités.

• **Albert JALLET**

Non, la justice belge n'est pas le parent pauvre des finances publiques. C'est ce qu'affirme Benoît Allemeersch, professeur à la KUL et avocat. Il balaie les chiffres brandis par le Collège des cours et tribunaux et d'autres acteurs judiciaires : la Belgique ne consacrerait que 0,7 % de ses dépenses publiques annuelles à son système judiciaire.

Précision : ces chiffres émanent d'une étude réalisée par le Conseil de l'Europe. D'après ceux-ci, la Belgique se retrouve à une famélique 41^e place sur 43 pays. Bien loin de la France (1,9 %), de l'Irlande (3,4 %), du Portugal (2,2 %). Mauvais élève, donc ? Pas si sûr.

Pour Benoît Allemeersch, dans cette étude, on compare des pommes avec des poires. Il a

donc trié le panier. Ce qui apporte de sérieuses nuances.

1. Exemple. La Macédoine, l'Ukraine ou la Bosnie-Herzégovine ont des budgets nettement plus élevés que la Belgique et d'autres pays

Quand on compare des pommes avec des pommes, la Belgique passe de la 41^e place à la 4^e.

européens ?

C'est normal, ces pays doivent rattraper leur retard et adapter leur justice aux exigences de la Cour européenne des droits de l'homme. Dans une économie faiblissante, ces investissements dopent le ratio justice.

2. Le professeur de la KUL a donc pris sa calculette pour mettre en parallèle la Belgique avec trois autres pays comparables. Soit, l'Autriche, l'Irlande et la Finlande. Comparables par leur PIB, leur nombre d'habitants.

Alors ? Selon les chiffres du Conseil de l'Europe, l'Irlande consacrerait 3,4 % de ses dépenses publiques à la Justice. Oui, sauf qu'on s'aperçoit que ce budget comprend les dépenses

de police ou la politique des étrangers... La Finlande est à 1,6 % ? Mais elle inclut des dépenses qui ne sont pas dans le budget belge. Qui, lui, ne comprend pas non plus des dépenses comme celles du Conseil d'État ou la Cour constitutionnelle.

3. Alors ? Le professeur a pris les budgets des tribunaux et parquets. Avec ses

911 millions d'euros, la Belgique arrive avec une somme 3 fois plus élevée que la Finlande, 6 fois plus que l'Irlande et 15 % en plus que l'Autriche.

L'exercice devient éclairant quand on divise le budget justice par le nombre d'habitants.

Belgique et Suède : 80 €/hab

Italie : 73 €/hab

Danemark : 60 €/hab

France : 54 €/hab

Norvège : 50 €/hab

Trois pays délient plus les cordons de la bourse : les Pays-Bas,

95€/hb, l'Allemagne : 110€/hab, et la Suisse qui détient le pompon avec 180€/hab.

Conclusion, la Belgique n'est pas dans le bas du classement, mais bien dans le haut. De se poser dès lors la question de la bonne utilisation de ces budgets. ■

Moins de juges et de bâtiments

Moins de juges, plus de référendaires, moins de bâtiments, moins de procédures, plus de formations à la gestion. Quelques propositions.

« **A**près l'affaire Dutroux on a investi beaucoup plus dans la justice. Quand j'ai entendu ces chiffres, mon intuition m'a dit : ça ne va pas. » La calculette de Benoît Allemeersch a confirmé.

« Mais je reconnais que l'évolution budgétaire n'est pas bonne et que c'est très bien que le ministre Koen Geens ait pu refuser l'effort

initial demandé. Mais c'est reporté à la fin de la législature. Donc, il faut y travailler maintenant. » Quelques idées, parmi d'autres.

1. Les procédures « On est le pays qui compte le plus grand nombre de procédures par rapport au nombre d'habitants. Comme le recouvrement de dettes en matière de téléphonie devant le juge de

paix. Avec 90 % de défaut. Quelle dépense d'énergie. En Allemagne, ils ont un autre système plus efficace. Aux Pays-Bas, ils ont le même système que nous mais ils ont moins de dossiers. Alors ? »

2. Les bâtiments (même si c'est un budget différent) « On a 150 % de bâtiments en plus que les

Pays-Bas. Ok pour l'accès à la justice mais on n'a plus les moyens et puis les transports ont évolué. Il faut rationaliser et regrouper.»

3. Autonomie «Les chefs de corps vont avoir plus

d'autonomie ? Très bien. Mais ils n'ont pas de formation. Pour le cadre : comment chiffrer les besoins ? C'est aux magistrats à se prendre en main, à avancer leurs chiffres.

Tout en sachant que KPMG a lancé un travail en ce sens.»

4. Moins de juges «Il faut moins de juges et plus de référendaires (juristes). Pour l'instant, c'est très limité, il y en a un pour plusieurs juges. Ce devrait être l'inverse. C'est comme les profs

d'unif qui travaillent avec des assistants. Qui sont compétents.» Moins chers et plus souples... ■

A.J.

« Il faut réformer le SPF Justice »

«**J**e ne suis pas connu comme quelqu'un d'incendiaire mais ici, je suis plus sévère. Il est impératif de réformer le SPF Justice. Il est trop défensif, pourquoi n'entend-on jamais le top des fonctionnaires ? Ce n'est pas le cas dans d'autres SPF. Pourquoi sont-ce les cabinets qui gèrent tout ? »

Pour Benoît Allemeersch, prof à la KUL, ce service ne tourne pas rond : « On n'est pas capable de donner des chiffres ventilés et précis des procédures pendantes, en cours. La gestion n'est pas bonne. Or, gérer c'est chiffrer. Avez-vous déjà lu un rapport annuel du SPF Justice et celui de son homologue français ? C'est deux mondes différents. Chez nous, on y voit le nombre de retraites, de nomi-

nations, de procédures. Il n'y a pas de vision, d'objectifs, de réalisation d'objectifs. Ce n'est franchement pas enthousiasmant. »

Conseil de l'Europe : où sont les fonctionnaires belges ?

D'illustrer ce manque d'envie : « Quand je vais à des conférences du Conseil de l'Europe, on y voit des profs, des magistrats mais aussi des hauts fonctionnaires français ou autres. Ils sont là pour partager leur expertise. Les Belges, on ne les voit jamais. Ils doivent être fiers de leur service, proposer, se faire entendre. »

L'homme évoque l'héritage du passé et le concept hiérarchique napoléonien assez paralysant où l'on ne prend pas d'initiative sans feu vert officiel. « C'est une critique que je fais depuis 10 ans. Maintenant, ça commence à changer doucement. Ici, c'est encourager que je veux faire. » ■ **A.J.**

« L'arriéré, on en parle depuis 1870 »

«**E**n 1870, on parlait déjà de l'arriéré judiciaire, avec les mêmes commentaires. » Pour Benoît Allemeersch, professeur à la KUL et avocat, il

est impératif que cela change de l'intérieur.

« Il faut que les magistrats sortent de leur coquille et arrêtent de se retrancher derrière le paravent de leur indépendance. Ils doivent se retrousser les manches. »

L'homme fait un peu d'histoire : « La justice a une identité napoléonienne et est très hiéar-

chisée. Ce qui annihile les initiatives individuelles. En Grande-Bretagne, en Allemagne, en Autriche, les magistrats sont au cœur de l'innovation. C'est ça qui doit changer chez nous. Il y a une responsabilité individuelle. » ■ A.J.